

Numéro de contrat :

Date de la demande : .....

## ABONNEMENT SCOLAIRE REGLEMENTE 2020/2021

**Elève externe ou demi-pensionnaire habitant le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais et fréquentant un établissement scolaire du territoire**

### ATTESTATION A REMETTRE A LA GARE DE NIORT

#### **CADRE RESERVE A LA FAMILLE : BENEFICIAIRE DE L'ABONNEMENT**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Nom du représentant légal : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

☎ : ..... Mail : .....

Signature représentant  
légal de l'élève

#### **TRAJET SNCF 2<sup>nd</sup>e classe**

Gare de départ : .....

Gare de d'arrivée : .....

#### **CADRE RESERVE A L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE FREQUENTE**

Commune et Nom établissement : .....

En classe de : .....

Signature et tampon de  
l'établissement scolaire

#### **CADRE RESERVE A NIORT AGGLO : PRISE EN CHARGE DE L'ABONNEMENT**

Le coupon est valable du ..... 2020 au ..... 2021

Part familiale annuelle : 0 €

Code mandataire :

Signature et tampon  
Niort Agglo

#### **CADRE RESERVE A LA SNCF**

NUMERO DE BON : .....

Le coupon est valable : du ..... au .....

Montant à facturer : ..... €

Distance :

TIMBRE A DATE- SNCF

## MODALITES D'UTILISATION DE VOTRE ABONNEMENT

### VOTRE ABONNEMENT SE COMPOSE :

L'abonnement scolaire réglementé (ASR) est matérialisé par l'ensemble indissociable des éléments ci-dessous, qui doivent être en cours de validité lors de votre voyage :

- Une Carte A.S.R., nominative délivrée au guichet de votre gare SNCF, valable pour l'année scolaire en cours
- Un Coupon A.S.R délivré par votre gare SNCF.

Ces éléments constituent votre titre de transport.

Vous devrez présenter la présente attestation de prise en charge à la gare SNCF de Niort pour procéder au retrait de votre abonnement scolaire réglementé.

En cas d'incapacité de délivrance immédiate de l'abonnement par la gare SNCF, un délai de 8 jours pourrait être demandé afin de concevoir la carte d'abonnement scolaire subventionné par Niort Agglo.

Dans l'attente de ce titre, il conviendra que vous vous munissiez d'un « abonnement élève étudiant apprenti » provisoire auprès de la SNCF.

Cet « abonnement élève étudiant apprenti » vous sera remboursé sans frais lorsque vous prendrez possession de votre abonnement scolaire réglementé (à la condition que l'abonnement scolaire réglementé couvre la période de l'abonnement élève étudiant apprenti acheté).

### QUE FAIRE EN CAS DE :

#### 1°) PERTE OU VOL DE L'ABONNEMENT

- Informez Niort Agglo par courrier ou par mail à [transports@agglo-niort.fr](mailto:transports@agglo-niort.fr)
- En retour, Niort Agglo vous enverra le duplicata de l'attestation de prise en charge.
- Muni de cette attestation et d'une photo d'identité, présentez-vous à la gare qui vous a délivré votre abonnement scolaire réglementé en début d'année scolaire.
- Un nouvel abonnement scolaire réglementé vous sera délivré contre le paiement d'une somme de 10 euros (à votre charge) pour participation aux frais d'établissement de votre duplicata.

#### 2°) DETERIORATION DE LA CARTE

- Présentez la carte détériorée à la gare qui vous l'a délivrée, avec une photo d'identité.
- Une nouvelle carte d'abonnement scolaire réglementé vous sera délivrée contre le paiement d'une somme de 10 euros (à votre charge) pour participation aux frais d'établissement de votre duplicata.

#### 3°) CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT OU DE DOMICILE OU ABANDON DE SCOLARITE EN COURS D'ANNEE

Signalez la situation à Niort Agglo par courrier et renvoyez obligatoirement l'abonnement scolaire réglementé (carte et coupon) de transport à :

**Communauté d'agglomération du Niortais  
Direction des Transports et de la Mobilité  
140 Rue des Equarts - CS 28770  
79027 NIORT CEDEX**

**Bureaux ouverts du lundi au vendredi  
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h**

**VOUS POURREZ RETIRER VOTRE ABONNEMENT 15 JOURS AVANT LA DATE DE LA RENTREE SCOLAIRE**

**AU GUICHET DE LA GARE DE NIORT**